

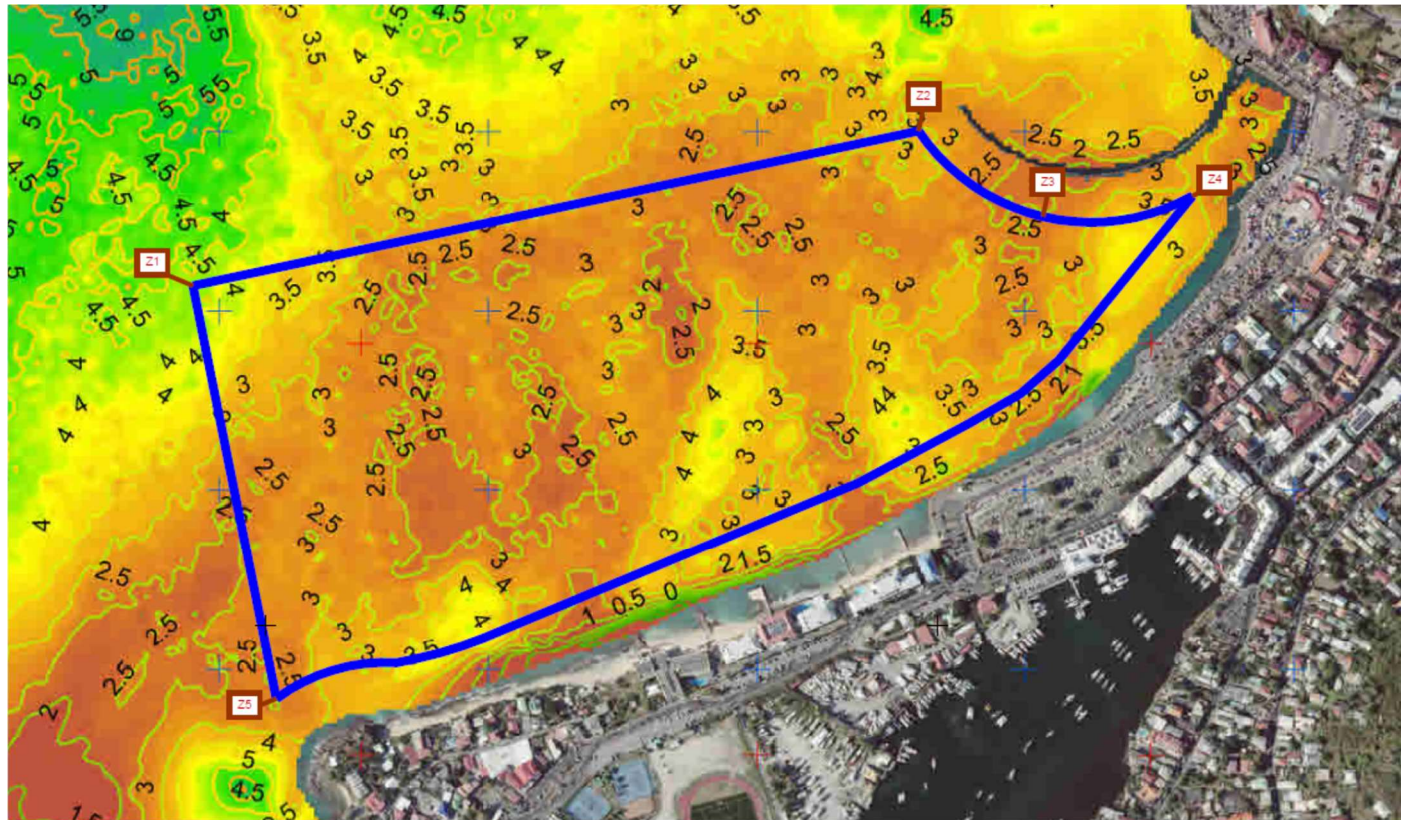
Création d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers dans la baie de Marigot – SAINT-MARTIN (97150)

Plan du projet et des ouvrages et aménagements

Délimitation

Au regard des études bathymétriques à disposition sur la baie de Marigot, la zone de mouillage a été définie en tenant compte des contraintes suivantes.

- Maintien d'un chenal d'accès de 50 m de large le long de la digue de protection de la Marina Fort Louis pour permettre l'accès à la gare maritime.
- Recul de 50 m par rapport à la bande littorale
- Maintien d'un chenal d'accès au chenal de Sandy Ground donnant accès au lagon de Simpson bay
- Maintien d'un chenal d'accès à la Marina Fort Louis.



Disposition des mouillages

Lors d'un mouillage à l'évitage, le bateau va se déplacer aux grés des courants et du vent sur une zone d'évitage dépendante de la position du ou des points d'ancrage. La surface définie par le rayon d'évitage du navire est déterminée par la hauteur d'eau dans la zone, la longueur du bateau et la longueur de la ligne de mouillage, sous réserve de la bonne tenue du point d'ancrage.

Il est proposé dans un souci d'homogénéité de gestion de mettre en place des mouillages présentant tous les mêmes caractéristiques techniques, basés sur le tirant d'eau le plus important et la taille du navire la plus importante.

Compte tenu des caractéristiques du site et des données, on obtient donc :

Tirant d'eau maximum 4,00 m

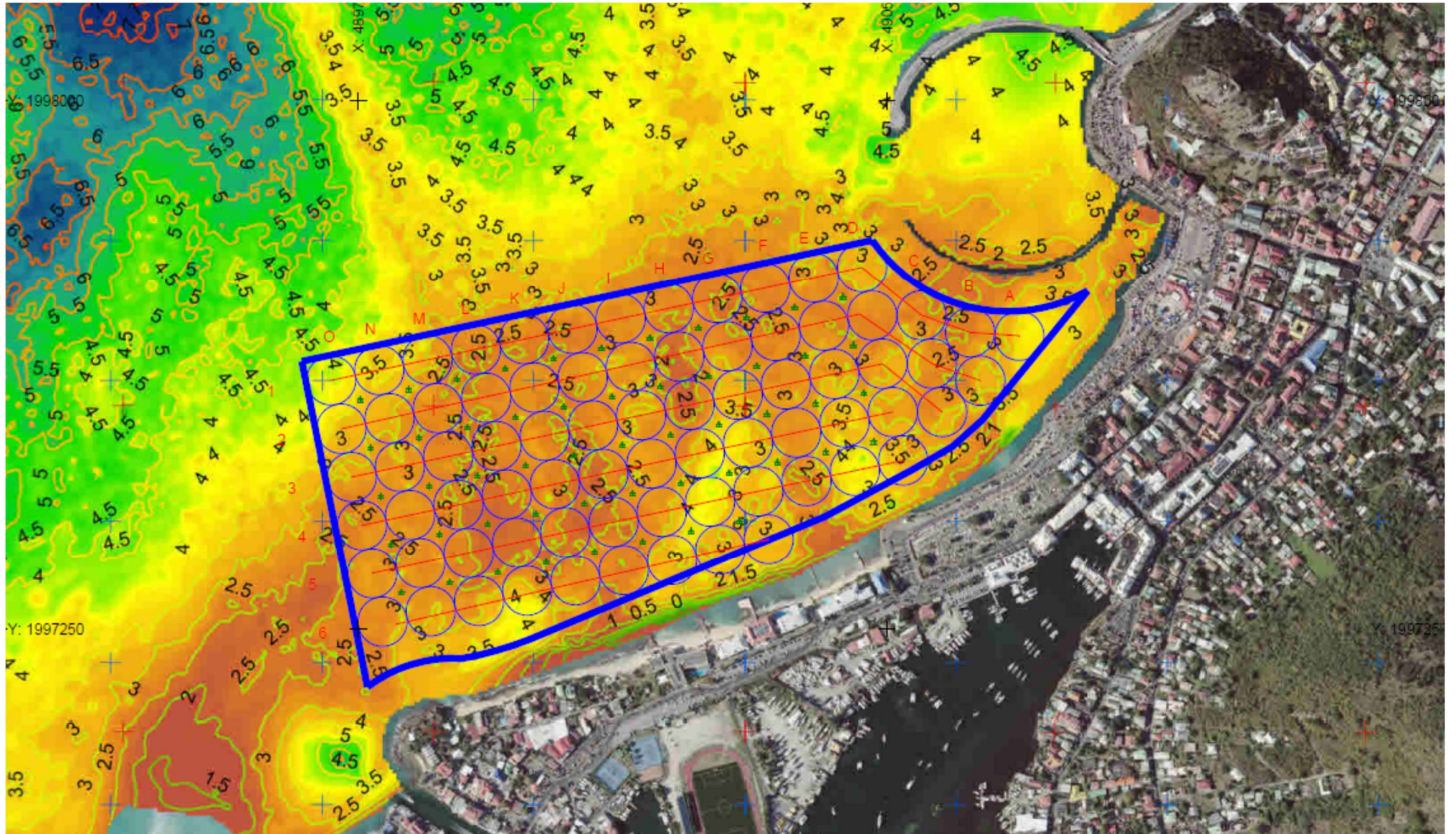
Taille de navire maximum accepté sur la zone 20,00 m

Dimension du cercle d'évitage

$$(4,00 \times 3) + 20,00 = 32,00 \text{ m}$$

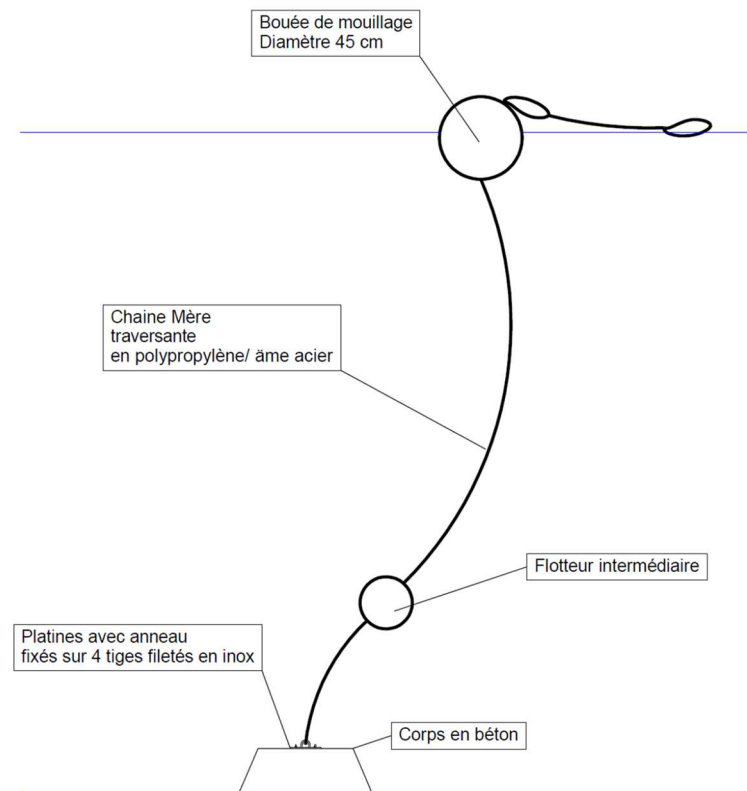
L'étude pour la disposition des mouillages compte tenu des conditions de houle et de vents dans la baie prendra comme hypothèse 35,00 m

Sur les bases définies précédemment, on obtient une zone regroupant **75 mouillages**, disposés de la manière suivante :

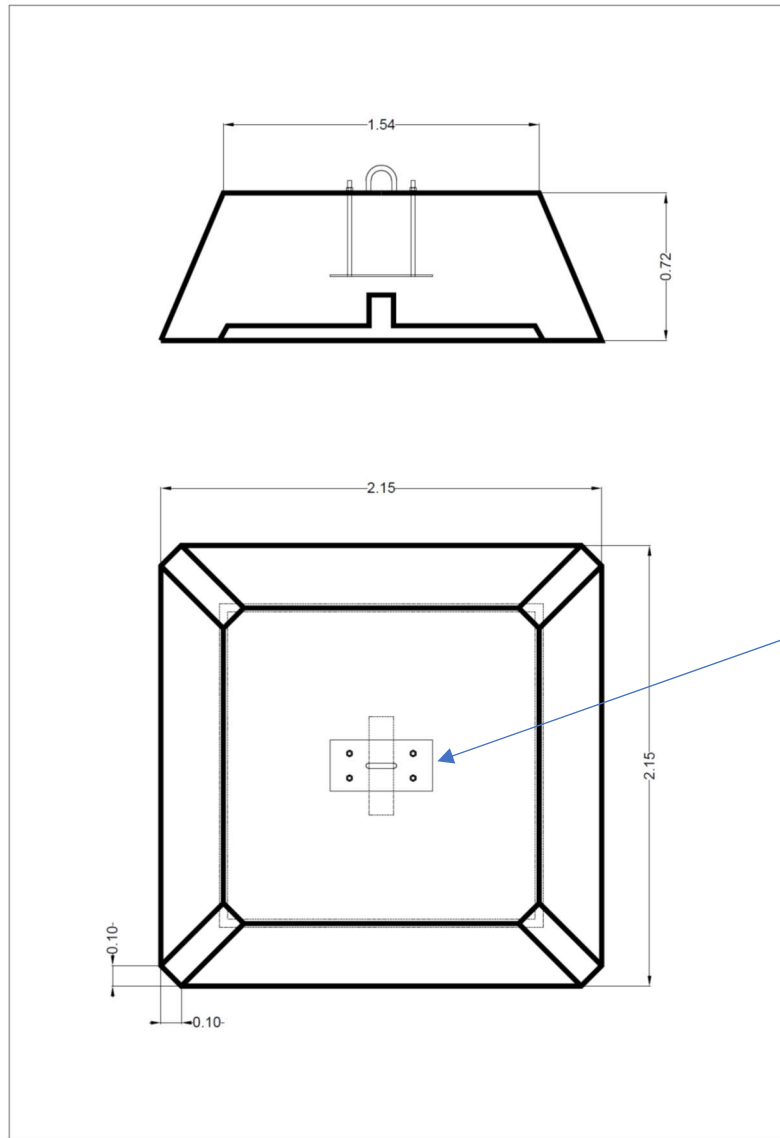


Chaque poste est constitué :

- D'un dispositif d'ancrage (de type corps mort béton)
- D'une ligne de mouillage équipé de cordage mixte acier, de flotteurs traversants
- D'une ligne d'amarrage



Le corps mort proposé présente une surface de 2,15 m par 2,15 m sur une hauteur de 0,75 m.



Chenaux d'accès

